

## Compte rendu de séance

Séance du 28 Juin 2016

L'an 2016 et le 28 Juin à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie sous la présidence de DEVIN Didier Maire

**Présents** : M. DEVIN Didier, Maire, Mmes : BÉCHU Séverine, CHARLAND Béatrice, DENIS Nathalie, LEFEUVRE Evelyne, MARTIN Nadia, PERNIER Ninfa, VOUETTE Isabelle, MM : BRIQUET Thierry, GROHAR Jean-Michel, KOUAMÉ Georges, LEBERT Eric, RIQUET Dominique, THOMAS Georges

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BOURDIN Ludivine à M. THOMAS Georges, MM : CHOLET Jean-Claude à M. BRIQUET Thierry, STRANART Thomas à Mme LEFEUVRE Evelyne  
Absent(s) : M. DECAUDIN Hubert

### Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 18

Présents : 14

**Date de la convocation** : 21/06/2016

**Date d'affichage** : 21/06/2016

### Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture

le : 30/06/2016

et publication ou notification

du : 30/06/2016

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PERNIER Ninfa

### Objet(s) des délibérations

## SOMMAIRE

TWIRLING DEMANDE DE SUBVENTION - D2016043

SECOURS POPULAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - D2016044

DEMANDE D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE AU TITRE DU " PRODUIT DES AMENDES DE POLICE " - D2016045

CONCERT MIRROR COMBO - DEMANDE DE SUBVENTION - D2016046

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCEIRRECOUVRABLE - COMMUNE - D2016047

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCE IRRECOUVRABLE - SERVICE DE L'EAU - D2016048

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2015 - D2016049

CONTRAT D'EMPLOI D'AVENIR - D2016050

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - COMMUNE (M14) - FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES

INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (F.P.I.C) - D2016051

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS - D2016042

### **TWIRLING DEMANDE DE SUBVENTION réf : D2016043**

L'association Twirling Sport Gâtinais a sollicité une subvention à la commune afin d'accompagner trois enfants au championnat d'Europe

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,

- **accorde** à l'association Twirling Sport Gâtinais une subvention de trois cents euros (300.00 €)
- **charge** le Maire ou ses Adjoints de toutes formalités.

**SECOURS POPULAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE réf : D2016044**

Le Secours populaire sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle, dans le cadre de l'aide apportée aux sinistrés lors des inondations de juin 2016.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,

- **accorde** au Secours populaire une subvention exceptionnelle de deux cents euros (200.00 €)
- **charge** le Maire ou ses Adjoints de toutes formalités

**DEMANDE D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE AU TITRE DU " PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ". réf : D2016045**

Monsieur Didier DEVIN expose le besoin d'aménager le parking de l'école de Fontenay Sur Loing afin qu'il soit praticable par temps de pluie. En effet des trous importants empêchent une bonne utilisation du parking.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de fonds émanants du produit des amendes de police. Le coût estimatif total hors taxe de la dépense est de : 10 452.00 € (soit 13 010.40 € TTC)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le **Conseil municipal**,

- **autorise le Maire ou ses Adjoints** à solliciter une subvention du Conseil départemental, au titre de la répartition du « produit des amendes de police » pour le financement des travaux
- **charge le Maire ou ses Adjoints** de toutes formalités.

**CONCERT MIRROR COMBO - DEMANDE DE SUBVENTION réf : D2016046**

Dans le cadre de la programmation culturelle 2016, la commune de Fontenay-sur-Loing propose :

Un concert de musique instrumentale orienté Jazz, cubain et swing présenté par le groupe Mirror Combo qui se produira le 21 octobre 2016 à la salle des fêtes de Fontenay sur Loing (montant de la prestation 800.00 €)

Monsieur Eric LEBERT propose d'inscrire cette manifestation dans le cadre de la saison culturelle de la Région Centre.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **autorise** l'organisation du concert de « Mirror Combo » pour un montant de 800.00 €.
- **autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur le conseiller délégué en charge de la culture à solliciter auprès de la région Centre, une subvention au taux et montant maximal,
- **autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur le conseiller délégué en charge de la culture à signer toutes pièces relatives à ces dossiers de subvention,
- **charge** le Maire ou les Adjoints de toutes formalités.

**ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCE IRRECOURVABLE - COMMUNE réf : D2016047**

Monsieur Didier DEVIN donne lecture d'un courrier en date du 24 mai 2016, transmis par la Trésorerie de Ferrières pour l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant total de sept cent trente-cinq euros treize centimes, (735.13€).

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité

- **accepte** l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant total de sept cent trente-cinq euros treize centimes, (735.13 €). sur l'année 2016
- **charge le Maire ou ses Adjoints** de toutes formalités.

**ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCE IRRECOURVABLE - SERVICE DE L'EAU réf : D2016048**

Monsieur Dominique RIQUET donne lecture d'un courrier en date du 4 avril 2016 transmis par la Trésorerie de Ferrières pour l'admission en non-valeur, de factures d'eau impayées, d'un montant total de mille euros quatre-vingt-six centimes.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité

- **accepte** l'admission en non-valeur de factures irrécouvrables d'un montant total de mille euros quatre-vingt-six centimes sur l'année 2016
- **charge le Maire ou ses Adjoints** de toutes formalités.

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2015 réf : D2016049**

Monsieur Dominique RIQUET rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS)

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, (RPQS)
- **décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **charge** le Maire ou ses Adjoints de toutes formalités.

**CONTRAT D'EMPLOI D'AVENIR réf : D2016050**

Monsieur Thierry BRIQUET et Madame Nadia MARTIN informent le conseil municipal :

Que les emplois d'avenir, créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'emploi et des contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Que ce dispositif a pour finalité de favoriser l'embauche de jeunes peu ou pas qualifiés, présentant des difficultés d'insertion professionnelle et confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Que l'objectif est ainsi de leur offrir l'opportunité d'une première expérience professionnelle, pour que les jeunes en question puissent acquérir des compétences et accéder à un poste stable, dans une collectivité ou chez un autre employeur.

Qu'à cette fin, les emplois d'avenir prévoient des actions de formation et un accompagnement du jeune au cours et à l'issue du contrat, ainsi que des aides de l'État pour l'employeur.

Qu'il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir à l'emploi d'avenir.

Monsieur Thierry BRIQUET et Madame Nadia MARTIN proposent au conseil municipal, de délibérer sur la possibilité de recourir à l'emploi d'avenir,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de recourir au contrat emploi avenir
- **autorise** le Maire à percevoir l'aide financière de l'État relative à l'emploi d'avenir
- **conclut**, un contrat emploi avenir conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Durée du contrat	Durée hebdomadaire du travail	Rémunération
Service technique	1	3 ans renouvelables	35 heures	1 466.65 €

- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- **autorise** le Maire ou les adjoints à signer l'ensemble des pièces relatif à ce dossier
- **charge** le Maire ou les adjoints de toutes formalités

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 - COMMUNE (M14) - FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (F.P.I.C) réf : D2016051**

Vu la délibération n°2016 021 du 26 février 2016 portant sur l'adoption du Budget Primitif, Monsieur Didier DEVIN expose qu'afin d'enregistrer les modalités d'enregistrement comptables et budgétaires il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte de fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (73925).

De plus le Conseil Municipal décide d'allouer la somme initialement prévue pour le feu d'artifice aux sinistrés de la commune suite aux inondations.

Il est proposé d'adopter la décision modificative n° 1 du budget de la commune, comme suit :

***Budget de la commune exercice 2016 : décision modificative n°1 (virement de crédit)***

	chapitre	compte	Nature	Montant
Dép. fonct.	011	6232	Fêtes et cérémonies	- 7 800,00 €
Dép. fonct.	014	73925	Fonds de péréquation des ressources	+ 2 700,00 €
Dép. fonct.	65	657362	CCAS	+ 5 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide d'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus,
- charge le Maire ou ses Adjoints de toutes formalités.

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS réf : D2016042**

Suite aux inondations le prestataire qui devait exécuter le feu d'artifice a été sinistré et le matériel inexploitable. De ce fait, il est proposé que la somme initialement allouée au feu d'artifice soit reversée au CCAS (compte 657362).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte que la somme initialement allouée au feu d'artifice soit reversée au CCAS
- charge le Maire ou ses Adjoints de toutes formalités.

#### **PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DE LA CC4V ET DU SPANC**

Monsieur Didier DEVIN donne lecture au conseil municipal des rapports annuels de la CC4V et du SPANC

#### **AFFAIRES DIVERSES**

Néant

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Lors de l'ouverture de la séance, Monsieur Didier DEVIN donne des informations sur les inondations qui ont eu lieu sur la commune de Fontenay sur Loing, début juin 2016.

Il remercie toutes les personnes qui ont fait preuve de solidarité face à cet état d'urgence. Notamment les membres du conseil municipal, les agents communaux, les pompiers (des différents départements), la gendarmerie, Monsieur Pierre PAPILLAUD, Président du groupe ROXANE qui a fait don de 13 palettes d'eau Cristaline, les transports ROUX, le personnel de la SAUR, ainsi que toutes les personnes qui ont participé anonymement.

De Monsieur Didier DEVIN

- Lecture du courrier de Monsieur le Préfet concernant la sécurité des élus
- Invitation à la visite du Château de Mez-le-Maréchal
- Information de la gendarmerie des effractions commis sur la commune de Fontenay sur Loing
- Lecture du compte rendu succinct du Smirtom
- Lecture du compte rendu succinct du Conseil communautaire de la CC4V du 24 mai 2016
- Remerciements d'administrés à Monsieur le Maire et son équipe lors des inondations
- La préfecture a organisé une réunion le 30 mai 2016, concernant le projet d'allongement des quais de la gare de Ferrières Fontenay
- Remerciements des élèves de CE1 de Préfontaines et de Courtempierre pour leur séjour en classe de découverte
- Remerciements de l'association ARBG pour l'adhésion de la commune de Fontenay sur Loing
- La Maison Familiale Rurale de Sainte Geneviève des Bois, les Restaurants du Cœur du Loiret, la Société de chasse de Fontenay sur Loing, remercient la commune pour les subventions attribuées en 2016.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, le 12 septembre 2016, à 20 heures 30 minutes, sauf urgence ou empêchement de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Le Maire  
Didier DEVIN



Affiché à la porte de la mairie le : 11 juillet 2016